



Commune de PLOUVIEN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2021

Nombre de membre

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Date de publication : 25 février 2021

L'an **deux mille vingt et un**, le **mardi 16 février**, à 20^h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Salle Polyvalente de Plouvien, en raison des mesures sanitaires actuelles sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 février 2021.

En application de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire dont l'adaptation du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, la convocation à cette réunion du Conseil Municipal a mentionné qu'elle se déroulera en fixant un nombre limité de personnes autorisées à y participer, en sus des membres du Conseil (Presse et directeur des Services), avec un quorum et un nombre de procurations adaptés.

Présents : Hervé Oldani, Denise Mercelle, Olivier Le Fur, Valérie Gautier, Jacques Lucas, Florence Bernard, Martial Congar, Fatima Salvador, Sébastien Kervoal, Marie-Françoise Goff, Arnaud Donou, Thierry Lavanant, Justine Guennégues, Julien Mérour, Nathalie Dilosquet, Marc Hervé, Kristell Lainé, Yann Chédotal, Catherine Gouriou, Bastien Corre, Carine Marquer, Jérémy Rochard, Stéphanie Saby, Gérard Dénier.

Absents avec procuration : Estelle Fily, Isabelle Floch, Patrick Kerguillec.

Secrétaire de séance : Justine Guennégues.

Conseil Municipal du 12 janvier 2021 : approbation du compte-rendu et des délibérations

Sur proposition du Maire, les Conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2021 et signent le registre des délibérations.

Décisions du Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal : information

Les dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales imposent au Maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du même code.

Voici, pour information les décisions prises par le Maire sur l'année 2020 au titre des délégations accordées par le Conseil Municipal du 3 juin 2020 :

- 14 janvier 2021 :

Dekra Industrial SAS : Chantier des chapelles : Missions de coordination sécurité et protection de la santé et contrôle technique - Convention de services - 5 370 € HT et 6 240 € HT.

- 14 janvier 2021 :

Citykomi : renouvellement de l'adhésion - 2 875 € HT pour 3 ans.

Délibération :
16 février 2021 - 01

Médiathèque : adoption du règlement intérieur et de la charte

La médiathèque a maintenant pris sa vitesse de croisière, ralentie par les conditions sanitaires.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Martial Congar,
Adopte 2 documents régissant le fonctionnement de ce service :

Le règlement intérieur

Il a pour objectif de fixer les droits et les devoirs des usagers. Il sera affiché dans les locaux de la médiathèque, mis en ligne sur le portail public et sur le site internet de la mairie de Plouvien. Il est approuvé par les usagers, à leur première inscription, via le formulaire d'inscription.

Le règlement s'applique aux usagers de la médiathèque, inscrits ou non.

Le personnel professionnel et bénévole du réseau « Livrecommelair » est au service des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la médiathèque.

La charte numérique

La charte numérique a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources numériques et informatiques de la médiathèque de Plouvien. La charte sera affichée dans les locaux de la médiathèque, mise en ligne sur son portail public et sur le site internet de la mairie. Elle s'applique aux usagers de la médiathèque, inscrits ou non.

Les ressources mises à disposition permettent l'accès :

- Aux technologies numériques (information, communication, loisirs, jeux, création, bureautique...)
- à des consoles de jeu vidéo
- à des tablettes
- à un casque de réalité virtuelle
- à des liseuses

La médiathèque offre l'accès à :

- 3 postes gamers informatiques équipés de casques audio
- 2 postes informatiques équipés de casques audio (ordinateurs portables)
- 1 poste informatique dédié à la consultation du catalogue et du portail du réseau « Livrecommelair »
- 1 console de jeu PS4 et 4 manettes
- 1 console de jeu Switch et 4 manettes
- 1 tablette numérique
- 1 imprimante/scanner
- 1 casque de réalité virtuelle
- Wi-Fi dans le bâtiment

Martial Congar a fait le point sur les adhésions 2020 :

- Emprunteurs actifs : 914
- Adhésions : 248, dont
 - 141 adhésions payantes, dont 75 adhésions famille et 66 adhésions individuelles,
 - 107 adhésions gratuites (mineurs, nouveaux habitants, collectivités, bénévoles)

Les cotisations se font de date à date. Elles ont été prolongées de 3 mois pendant la fermeture de la médiathèque de mars à mai 2020 en raison du confinement.

Ainsi, beaucoup d'utilisateurs abonnés au dernier trimestre 2019 (entre septembre et décembre), au moment de l'ouverture de la nouvelle médiathèque, et qui devaient renouveler leur abonnement entre septembre et décembre 2020, doivent le faire début 2021.

Délibération :
16 février 2021 - 02

Budget Général - Compte administratif 2020 : approbation

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, sur le Budget Général, le budget prévisionnel et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressés par l'ordonnateur accompagnés du compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Hervé Oldani, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances du budget général en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget général de 2020,

Après examen par la Commission Finances-Urbanisme le 9 février 2021,

Après validation par la Trésorerie de Plabennec,

Sur proposition de Fatima Salvador,

A l'unanimité,

Fixe comme suit les résultats 2020 des différentes sections budgétaires qui se résument de la manière suivante :

Budget Général 2020	
 FONCTIONNEMENT 	
Dépenses :	2 460 226,83 €
Recettes :	3 307 526,36 €
- Dont excédent 2019 reporté en 2020 :	154 071,34 €
Excédent Brut 2019 (1) :	847 299,53 €
Prélèvement 2020 (2) :	618 020,00 €
Excédent reporté en 2020 (1-2) :	229 279,53 €
 INVESTISSEMENT 	
Dépenses :	1 611 346,88 €
- Dont déficit 2019 reporté en 2020 :	415 000,76 €
Recettes :	1 360 987,60 €
Déficit reporté en 2021 :	250 359,28 €

Présentation résumée du compte administratif 2020

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Réalisé 2020
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	531 368,04 €
012	Charges de personnel	1 094 568,02 €
014	Atténuation de produits	1 287,00 €
042	Transferts entre sections	331 342,45 €
65	Autres charges de gestion	427 229,15 €
66	Charges financières	52 951,50 €
67	Charges exceptionnelles,	21 460,67 €
TOTAL		2 240 226,83 €
RECETTES		
002	Excédent reporté	154 071,34 €

013	Atténuation de charges	14 071,58 €
042	Transferts entre sections	14 791,58 €
70	Produits des services, du domaine	147 541,77 €
73	Impôts et taxes	1 726 196,78 €
74	Dotations, subventions, participations	1 053 170,79 €
75	Autres produits de gestion courante	18 493,61 €
76	Produits financiers	3,06 €
77	Produits exceptionnels	179 185,85 €
TOTAL		3 113 185,14 €

Les ratios de réalisation ci-dessous sont comparés aux prévisions budgétaires.

Dépenses réelles :

- Charges à caractère général : 80,33 %

Les dépenses COVID (masques, gels, cloison, produits d'entretien) ont été de 20 000 €, avec une aide de l'Etat de 2 000 €.

- Covid toujours : Moindre consommation d'électricité et d'énergie sur les salles municipales

- Charges de personnel : 98,04 %

A noter : Les dépenses de personnel sont en baisse de 21 280 € par rapport à 2019, conséquence de la crise sanitaire qui a provoqué la fermeture des services périscolaires et du centre aéré pendant de longues semaines, sans recrutement d'animateurs vacataires, ni heures supplémentaires.

- Autres charges de gestion courantes : 99,01 %

- Charges financières : 82,74 %

Recettes réelles :

- Produits des services et du domaine : 108,53 %

A noter : le produit de ce chapitre concernant surtout la facturation aux familles, hors restaurant scolaire, est en baisse sensible en comparaison de 2019 - moins 28 000 € - conséquence de la crise sanitaire qui a provoqué la fermeture des services périscolaires et du centre aéré. Il n'y a plus non plus de location de salles municipales ni de recettes de spectacles.

- Impôts et taxes : 99,73 %

- Dotations : 101,55 %

- Autres produits de gestion courante : 82,33 %.

Investissement

Dépenses réelles (hors capital des emprunts)

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation
2 276 059,24 €	988 964,83 €	43,45 %

Ce ratio de réalisation est relativement faible, car seuls 3 gros investissements 2020 ont été quasiment achevés, sur les travaux suivants :

- Marché de voirie à bons de commande,
- VRD de la place Aline Bergot,
- Rue de Mespeler.

Il y a 1 287 000 de reports de dépenses en 2021, dont **372 600 € en crédits non affectés**, c'est-à-dire disponibles.

Les opérations concernées sont les suivantes, pour les principales :

- Pont de Kérascoët,
- Chapelles,
- Eclairage public,
- Place Aline Bergot.

Recettes réelles

Prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation
1 001 200, 00 €	87 428,79 €	8,73 %

Sont reportés en 2021 les soldes de subventions à percevoir sur certaines opérations achevées en 2020, mais non réceptionnées officiellement en 2020, pour 848 870 € :

- Médiathèque : 110 400 €,
- Salle Jean-Louis Le Guen : 95 000 €,
- Logements locatifs sociaux Place Aline Bergot : 36 000 €,
- Pont de Kerascoët : 71 700 €.

D'autres subventions ont été inscrites mais les travaux ne sont pas commencés :

- Chapelles : 490 770 €.

Restent à percevoir :

- 45 100 € sur les travaux de l'Ecole Publique, achevés en 2017.

A noter que 58 970 € ont été perçus au titre du produit de la taxe d'aménagement.

Délibération :
16 février 2021 - 03

Budget Général - Compte de gestion 2020 : approbation

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets prévisionnels du budget Général de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections,

Sur proposition de Fatima Salvador,

A l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération :
16 février 2021 - 04

Budget Général - Compte administratif 2020 : affectation des résultats

Le compte administratif 2020 du Budget Général, approuvé par le Conseil Municipal, présente des résultats.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Fatima Salvador,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'affecter les résultats du Budget Général 2020 en 2021,**
- **d'appliquer comptablement la prévision de virement 2020 en investissement 2021 et d'inscrire l'excédent de fonctionnement 2020 en 2021 tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous :**

Budget Général	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2020	847 299,53 €
Prévision 2020 d'autofinancement	618 020,00 €
Affectation :	
Exécution du virement à la section d'investissement en 2021	618 020,00 €
Excédent de fonctionnement reporté en 2021	229 279,53 €

Délibération :
16 février 2021 - 05

Budget Général 2021 : Rapport et débat d'orientations budgétaires

Le texte des Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires 2021 figure en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Mettant en exergue le travail de chaque commission municipale,

- **débat du rapport, propositions et orientations qui y sont évoquées,**
- **lui donne acte de ce débat.**

Les propos suivants ont été tenus :

- Le nombre de bénéficiaires du RSA est en très forte hausse, de même que le nombre de demandeuses d'emploi, remarque Marc Hervé. Effet Covid, selon Stéphanie Saby.

- Les maisons Autret : Gérard Déniel remarque que le coût de la déconstruction est plus élevé que celui de son achat. Le maire confirme cette situation et invitera les conseillers à débattre de l'avenir de ce site en cas d'achat possible, ce qui n'est pas acquis. Monsieur Autret vient de recevoir une offre de la Mairie, sans réponse au jour du Conseil.

- Les dépenses proposées par le CME : Kristel Lainé constate, hormis une provision en fonctionnement, que le DOB n'a pas intégré de dépenses d'investissement.

Fatima Salvador répond que les idées issues des débats du CME seront chiffrées et débattues en Commission des Finances, plutôt en 2022, le temps de la réflexion.

- Des jeux pour enfants : Karine Marquer demande où sont prévus ces jeux ? Jacques Lucas répond qu'ils seront installés sur la rue Saint-Pol Roux, où un espace public existe déjà. Il s'avère que le Jardin du Prat est trop excentré pour les nouveaux habitants de l'Est de la commune qui auront ainsi des facilités d'accès à des jeux pour enfants.

Délibération :
16 février 2021 - 06

Personnel municipal : modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal,

Vu la saisine du Comité Technique du CDG 29,

**Sur proposition du Maire,
Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs communaux 2021 pour tenir compte du
remplacement d'un agent parti en retraite :**

Suppression :

Filière : technique

Grade : Agent de Maîtrise

Quotité : 35 h

Effet : 1^{er} mai 2021

Création :

Filière : Technique

Grade : Adjoint Technique au dernier grade

Quotité : 35 h

Effet : 1^{er} mai 2021

Conseil Municipal des Enfants : point sur l'organisation du scrutin

Avec quelques semaines de retard, la campagne des municipales du CME de Plouvien s'est achevée le 12 février. Les 37 candidats pour 26 postes ont présenté leurs propositions sur la devanture de la Forge afin que toutes les classes votantes puissent y avoir accès, en toute sécurité sanitaire. Le vote a eu lieu le 15 février à la salle polyvalente, avant l'investiture le 17 février sur le même site, présidé par le Maire.

Madame Mercelle précise que chaque Conseiller Municipal Jeune aura un Parrain ou une Marraine en la personne d'un(e) Conseiller(e) Municipal(e) adulte.

Marc Hervé s'interroge sur le rôle de l'adulte.

Denise Mercelle lui répond qu'il sera invité à accompagner le filleul sur les célébrations officielles, le nettoyage des sites publics.

Le mandat durera 2 ans.

Travaux des commissions : compte rendus

Urbanisme / Urbanisme

Les ROB et DOB 2021 ont été les thèmes des échanges.

Travaux - Voirie - Espaces Verts

Jacques Lucas évoque les travaux de l'îlot Bothorel qui sont presque achevés, l'enfouissement des réseaux programmés sur les rues de Cornouaille, sur les rues de la Libération et Fanch Kerbrat, le remplacement des réseaux d'eaux usées et potable sur la rue de la Libération, des points d'éclairage publics à améliorer (Keryvon, Glénan).

Thierry Lavanant et Arnaud Donou considèrent que la signalétique lumineuse des alentours du giratoire de Mespeler n'est pas efficiente, ce que Jacques Lucas confirme en indiquant que des solutions sont à l'étude, dont le remplacement du triangle lumineux, trop petit. Il indique aussi que le soleil, plus présent, rendra les cellules photoélectriques clignotantes plus performantes.

Selon le fournisseur, le matériel installé est le plus performant du marché.

Olivier Le Fur rend compte de la difficulté pour la CCPA de clore son budget des Déchets considérant son déficit structurel qui contraint à trouver des ressources nouvelles par augmentation de la redevance ou création de la taxe incitative. La raison principale de ce déficit est le faible revenu tiré de la revente des déchets, qui ont perdu de la valeur sur le marché du retraitement.

Enfance - Jeunesse - Ecoles

Néant

Animation - Sports

Tous les spectacles programmés sont en stand-by.

Martial Congar indique qu'il a sollicité Plouvien Au Jardin pour améliorer la décoration urbaine, par le biais de différentes thématiques

Action sociale

Valérie Gautier informe le Conseil que tous les logements de la Place Aline Bergot ont été attribués et que la signature des baux et la remise des clés interviendront courant mars, à la salle polyvalente

Agenda : programmation de réunions (Conseil Municipal, commissions, ...)

Par tour de table, les dates des Commissions sont fixées pour préparer le Conseil du 19 mars 2021 et des dossiers particuliers :

Conseil Municipal : 19 mars, pour l'examen du BP 2021, à 18 h à la salle polyvalente.

Finances / Urbanisme : 9 mars - 20 h 30

Travaux - Voirie - Espaces Verts : 25 février - 20 h 30

Enfance - Jeunesse - Ecoles : 18 mars - 20 h

Animation - Sports : 16 mars - 20 h 30

Une réunion est programmée le 18 février avec le FIA 29 pour entamer la recherche d'un maître d'œuvre pour organiser les travaux de requalification des espaces publics de l'entrée Est de l'agglomération.

Covid19 : point de situation

Le Maire indique que la situation est statique. Il évoque les interrogations de certaines personnes, souhaitant se faire vacciner, sur le rôle moteur de la Mairie, à l'instar d'autres communes comme Bourg-Blanc (Nathalie Dilosquet le donnant en exemple) et Plougonvelin, qui proposent des listes d'attente.

Hervé Oldani indique que les services de la Mairie, et les Elus, ne disposent d'aucune facilité d'accès aux sites de RDV, y compris dans les communes citées et qu'il ne faut pas laisser de faux espoirs aux candidats à la vaccination, en l'état actuel de la situation.

La séance a été levée à 22 h 15.